

DE : Madame Christine Fréchette
Ministre de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie

Le 6 juin 2025

Monsieur Christopher Skeete
Ministre délégué à l'Économie

TITRE : Plan d'action gouvernemental en économie sociale 2025-2030

PARTIE ACCESSIBLE AU PUBLIC

1- Contexte

Les entreprises d'économie sociale occupent une place prépondérante dans l'économie du Québec. En conciliant rentabilité et bien-être collectif, en répondant à des besoins locaux tout en privilégiant des valeurs de solidarité, d'inclusion et de développement durable, elles contribuent à définir la société québécoise. Elles développent et déploient des solutions adaptées aux réalités locales, fortes de leur ancrage territorial et de leur gouvernance démocratique. Au cœur de leur modèle d'affaires, leur finalité sociale vise à combler des besoins essentiels, à améliorer les conditions de vie ou encore à soutenir une collectivité dans ses aspirations.

En 2022, le Québec comptait 11 360 entreprises d'économie sociale, avec un total de plus de 11 millions de membres, répartis dans toutes les régions du Québec. Leurs activités ont rapporté des revenus cumulés de 54 milliards de dollars alors qu'elles détenaient des actifs de plus de 440 milliards de dollars¹.

En 2013, le gouvernement a adopté la Loi sur l'économie sociale (chapitre E-1.1.1). En vertu de cette loi, le gouvernement est tenu d'adopter un plan d'action en économie sociale et de le réviser tous les cinq ans. Ce plan doit être proposé par la ministre de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie, en collaboration avec les ministères et les organismes concernés, après consultation du Chantier de l'économie sociale (Chantier) et du Conseil québécois de la coopération et de la mutualité (CQCM)².

Depuis l'adoption de la loi, deux plans d'action gouvernemental en économie sociale ont été lancés couvrant respectivement les périodes 2015 à 2020 et 2020 à 2025. Ce dernier totalisait des investissements de 137 millions de dollars.

Le Plan d'action gouvernemental en économie sociale (PAGES) 2025-2030 prévoit des interventions financières de 141,9 millions de dollars pour le développement de l'économie sociale au Québec. Le Plan budgétaire de mars 2025 annonçait d'ailleurs, en mars dernier, des crédits supplémentaires de 69 M\$ sur cinq ans pour soutenir son déploiement. Le présent mémoire donne suite à ces engagements gouvernementaux.

¹ Institut de la statistique du Québec. *L'économie sociale au Québec – portrait statistique 2022*. À publier.

² L'article 10 de la Loi précise que le gouvernement est tenu de réviser le plan d'action en économie sociale tous les cinq ans. Il peut toutefois reporter, pour une période d'au plus deux ans, un exercice de révision.

2- Raison d'être de l'intervention

Les entreprises d'économie sociale sont une richesse pour le Québec et un levier pour répondre aux besoins des personnes et des communautés. Devant les défis que le Québec a à relever, notamment en maintien à domicile, en logement et en gestion des matières résiduelles, les entreprises d'économie sociale sont des partenaires essentiels du gouvernement. Les entreprises d'économie sociale, avec leurs particularités, nécessitent un accompagnement et des interventions dédiées pour favoriser leur développement. L'environnement social et économique étant de plus en plus en plus complexe, il est essentiel que le gouvernement travaille de concert avec tous les acteurs de l'écosystème d'accompagnement, ainsi qu'avec le Chantier et le CQCM, pour renforcer la complémentarité entre les acteurs et assurer l'accessibilité des services d'accompagnement partout sur le territoire.

Le renouvellement du PAGES pour la période 2025-2030 est crucial afin d'accentuer les efforts pour soutenir les entreprises d'économie sociale à toutes les étapes de leur cycle de vie. Grâce à une vision d'ensemble, ce plan d'action permettra de maximiser la contribution des entreprises d'économie sociale à la prospérité de l'économie du Québec et au bien-être de ses citoyens. Avec ce plan, le gouvernement réaffirme sa volonté de travailler avec les partenaires de l'économie sociale pour permettre aux entreprises collectives d'atteindre leur plein potentiel.

3- Objectifs poursuivis

Le PAGES 2025-2030 a pour ambition de maintenir et de renforcer l'écosystème et le soutien aux entreprises d'économie sociale afin de répondre à leurs besoins et de faire face aux défis actuels de la société québécoise. Il préconise une approche pragmatique et stratégique et s'appuie sur les principes suivants :

- optimiser les structures d'accompagnement et les outils financiers existants en consolidant l'offre de services des partenaires et en améliorant la complémentarité des services sur l'ensemble du territoire, garantissant ainsi un meilleur accès aux programmes d'aide gouvernementaux pour les entreprises qui souhaitent investir dans leur croissance;
- centrer les interventions sur les entreprises d'économie sociale et leur croissance en appuyant les actions de ces entreprises et en maximisant leurs retombées dans la société, en assurant qu'elles aient accès au financement et à l'accompagnement requis pour atteindre leurs objectifs et que les barrières administratives liées à leur statut juridique soient réduites;
- assurer un cadre gouvernemental favorable au développement des entreprises d'économie sociale en travaillant de concert avec les ministères et les organismes pour accroître leur compréhension et la prise en compte de ce modèle d'affaires dans les interventions gouvernementales. La mise en place d'un cadre gouvernemental

plus favorable à l'économie sociale, tant au niveau législatif, stratégique et des interventions, permettra aux entreprises de bénéficier des conditions optimales pour se développer et prospérer;

- renforcer l'action de l'économie sociale en réponse à des enjeux de société en favorisant la coordination des efforts des partenaires de l'économie sociale, de la société civile et des acteurs gouvernementaux et ainsi accélérer le développement des secteurs porteurs qui répondent à des enjeux prioritaires du gouvernement.

4- Proposition

Le plan d'action repose sur une vision porteuse d'avenir pour les entreprises d'économie sociale et leur contribution au développement socioéconomique du Québec et au bien-être de sa population soit de :

« Soutenir la croissance des entreprises d'économie sociale dans leurs réponses novatrices aux aspirations et aux défis des communautés partout au Québec grâce à un environnement d'affaires adapté et des acteurs gouvernementaux engagés pour créer une société plus prospère, durable et inclusive. »

Le PAGES 2025-2030 propose quatre axes et sept actions. Il mise sur un partenariat solide avec les acteurs de l'écosystème québécois en économie sociale, tant des milieux coopératif et mutualiste que de celui des organismes à but non lucratif en économie sociale. Il repose aussi sur une synergie accrue avec les acteurs locaux et régionaux de tous les secteurs pour optimiser l'impact des entreprises d'économie sociale.

AXE 1 : UN ÉCOSYSTÈME D'ACCOMPAGNEMENT PERFORMANT	
Action 1 : Renforcer l'écosystème de soutien aux entreprises d'économie sociale	
Moyens	Description des moyens
Appuyer les interlocuteurs privilégiés du gouvernement dans leurs principaux mandats	Renouvellement du financement du Chantier et du CQCM et clarification de leurs mandats pour augmenter leur impact sur le développement de l'économie sociale.
Renforcer les services d'appui à l'émergence de projets d'économie sociale dans toutes les régions du Québec	Renouvellement et bonification du financement des pôles régionaux d'économie sociale dans le développement d'une offre de services unifiée et dans le renforcement de la mutualisation de leurs ressources.
Déployer les services d'accompagnement au démarrage et au développement des entreprises	Renouvellement du mandat de la Coopérative de développement régional du Québec (CDRQ) portant sur la promotion et la valorisation de ce type d'entreprise par le biais de l'entente de partenariat avec le CQCM.
Appuyer l'accompagnement et le développement sectoriel des coopératives	Poursuite du financement des fédérations des coopératives par le biais de l'entente de partenariat avec le CQCM.
Aider les entreprises à utiliser des services conseils spécialisés	Soutien, par l'intermédiaire du Fonds d'aide technique du Réseau d'investissement du Québec (RISQ), des entreprises dans la réalisation d'études ou d'analyses nécessaires à leurs projets de démarrage, d'expansion, ou au redressement.

AXE 2 : DES ENTREPRISES D'ÉCONOMIE SOCIALE SOUTENUES DANS LEUR DÉVELOPPEMENT	
Action 2 : Renforcer les modèles d'affaires de l'économie sociale	
Moyens	Description des moyens
Appuyer la mutualisation entre les entreprises d'économie sociale	Encourager le développement et l'adoption des pratiques de mutualisation en investissant dans la formation et l'accompagnement pour l'analyse et la préparation de projets de mutualisation en région ainsi qu'en finançant la réalisation de projets d'envergure touchant plusieurs entreprises.
Offrir un soutien renforcé aux initiatives de reprise collective	Soutenir des projets de reprise collective en phase de prédémarrage et de démarrage, qui travaillent en collaboration étroite avec les partenaires de l'économie sociale.
Aider les entreprises à développer leurs capacités de commercialisation	Soutenir des initiatives en matière de formation des entreprises au développement d'affaires et aux marchés publics en offrant des services d'accompagnement sur mesure et en apportant un soutien direct aux entreprises en commercialisation et en développement de marchés.
Action 3 : Poursuivre et adapter les outils de financement des entreprises d'économie sociale	
Moyens	Description des moyens
Prolongation du Programme de capitalisation des entreprises d'économie sociale (CAES) d'ici sa fusion avec le Programme d'immobilisation en entrepreneuriat collectif (PIEC)	Élargir l'admissibilité des entreprises aux modalités du CAES pour permettre de faire face à la forte augmentation des coûts de projets. Soutenir la capitalisation en octroyant des prêts aux entreprises d'économie sociale.
Renouvellement du PIEC d'ici sa fusion avec le CAES	Soutenir, par l'entremise de subventions, l'investissement dans les projets d'immobilisation, soit l'acquisition, la construction et la rénovation d'immeubles, pour les entreprises d'économie sociale.
Création d'un nouveau programme d'immobilisation et de capitalisation en économie sociale à compter de 2026-2027 pour fusionner le PIEC et le CAES	Fusion du PIEC et du CAES afin de mieux répondre aux besoins de financement des entreprises d'économie sociale et de faciliter leur capitalisation en permettant une combinaison de prêts et de subventions dans un même projet.
Report du remboursement du prêt au RISQ accordé en 2016 pour le Fond	Le report du prêt au RISQ permettra le maintien du Fond de capitalisation qui permet de pallier l'impossibilité pour les entreprises d'économie sociale de recourir aux garanties personnelles comme levier de financement.
Recapitalisation de la Fiducie du Chantier (déjà réalisée)	Afin de maximiser les sommes disponibles pour les entreprises, un congé d'intérêts de cinq ans sera accordé à la Fiducie du Chantier sur le prêt consenti en 2024.

AXE 3 : UNE ACTION GOUVERNEMENTALE COHÉRENTE ET ADAPTÉE AU SOUTIEN DES ENTREPRISES D'ÉCONOMIE SOCIALE

Action 4 : Soutenir les ministères et organismes dans l'intégration de l'économie sociale

Ministères et organismes prioritaires à soutenir dans l'intégration de l'économie sociale à leurs mesures et programmes :

- Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation;
- Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale;
- Ministère de l'Environnement, de la Lutte aux changements climatiques, de la Faune et des Parcs;
- Ministère de la Santé et des Services sociaux;
- Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation;
- Ministère du Tourisme;
- Recyc-Québec;
- Société de l'habitation du Québec.

Moyens	Description des moyens
Favoriser le développement de la connaissance et de la compréhension des modèles de l'économie sociale	Favoriser l'utilisation de l'outil d'aide à la qualification des entreprises d'économie sociale par les ministères et les organismes concernés par l'appui aux entreprises collectives, former les professionnels responsables de la qualification des entreprises et soutenir les équipes dans l'évaluation des entreprises les plus complexes.
Harmoniser le traitement des entreprises d'économie sociale dans les programmes et mesures des ministères et organismes	Identifier des pistes de solution pour assurer l'intégration de l'économie sociale aux mesures et programmes pertinents du gouvernement et accompagnement spécifique auprès des ministères prioritaires et qui en feront la demande.
Faire du ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie (MEIE) un exemple dans l'intégration de l'économie sociale	S'assurer que le MEIE prennent en compte l'économie sociale dans ses mesures, ses programmes et ses autres interventions.

Action 5 : Favoriser les partenariats avec le milieu municipal

Moyens	Description des moyens
Mettre en place un environnement réglementaire favorable	Collaborer avec les partenaires de l'économie sociale et le secteur municipal pour identifier les enjeux liés aux lois et règlements applicables aux municipalités et sensibiliser et proposer aux Ministères porteurs des modifications à ceux-ci.
Valoriser les solutions de l'économie sociale dans les relations avec les acteurs municipaux	Développer une stratégie de communication renforcée au bénéfice de l'économie sociale et encourager la participation du milieu municipal aux projets de secteurs stratégiques en économie sociale.

AXE 4 : DES RETOMBÉES AU SERVICE DE LA SOCIÉTÉ ET DES COMMUNAUTÉS

Action 6 : Soutenir le développement de secteurs stratégiques prioritaires

Moyens	Description des moyens
Donner l'accès à des logements abordables et de qualité	Soutenir un secteur stratégique en habitation qui examinera notamment les moyens de faciliter l'utilisation de l'avoir net accumulé par les entreprises d'économie sociale comme levier financier et ainsi, accélérer l'émergence et la mise à l'échelle de nouvelles pratiques d'affaires, et soutenir le déploiement d'initiatives assurant le maintien des actifs.
Assurer le maintien à domicile des aînés	Soutenir un secteur stratégique qui favorisera le développement de l'économie sociale notamment dans une offre de service en menus travaux qui contribuera au maintien des aînés à domicile en misant sur leur qualité de vie.

	Un soutien à la formation des préposés en aide à domicile sera également réalisé dans ce secteur.
Accélérer le développement de l'économie circulaire	Soutenir un secteur stratégique qui travaillera à la valorisation et au déploiement d'initiatives en économie circulaire par les entreprises d'économie sociale.
Améliorer et pérenniser l'offre alimentaire dans les collectivités	Soutenir un secteur stratégique qui appuiera les initiatives de maintien, de relance et de reprise de commerce alimentaire de proximité dans les communautés du Québec.
Soutenir la filière touristique en appui au développement des collectivités	Soutenir un secteur stratégique dédié au développement du secteur touristique en économie sociale en réponse à la fois aux besoins des entreprises touristiques et des collectivités où elles sont localisées.
Agir comme levier pour la production agroalimentaire et la mise en marché de proximité	Soutenir un secteur stratégique dédié au développement des commerces de proximité, avec une priorité pour les services alimentaires afin de pérenniser et de multiplier ces initiatives.
Action 7 : Mesurer l'impact des entreprises d'économie sociale dans la société	
Moyens	Description des moyens
Valoriser l'impact de l'économie sociale	Assurer la réalisation d'études d'impact sectorielles dans des secteurs clés pour le développement de l'économie sociale, la qualité des emplois, les retombées économiques locales, les impacts sur les marchés spécifiques et l'accessibilité des services.
Produire des données statistiques adaptées	Favoriser un processus récurrent et facilement reproductible pour la production des données statistiques essentielles, dont le nombre d'entreprises d'économie sociale, le nombre d'emplois en économie sociale et les revenus de ces entreprises.

5- Autres options

L'autre option envisagée serait de ne pas adopter le PAGES 2025-2030 regroupant des mesures d'appui adaptées au développement des entreprises d'économie sociale. Bien que cette option respecterait l'article 10 de la Loi sur l'économie sociale, qui permet au gouvernement de reporter l'exercice de révision du plan d'action jusqu'à deux ans, soit jusqu'en 2027, celle-ci n'a pas été retenue, car elle aurait pour effet de :

- mettre en danger l'écosystème de soutien à l'économie sociale qui a mis des années à développer son expertise unique et incontournable pour ces entreprises;
- freiner de façon majeure le développement de l'entrepreneuriat collectif pour les prochaines années et notamment, à très court terme, l'adaptation au climat d'incertitude économique et la croissance des besoins des collectivités auxquels les entreprises d'économie sociale cherchent à répondre;
- limiter la contribution de ces entreprises bien ancrées dans les régions qui peuvent apporter des solutions novatrices et mobilisatrices au développement des collectivités, à de grands enjeux socio-économiques du Québec et aux besoins des individus.

6- Évaluation intégrée des incidences

Le Citoyen

Le PAGES 2025-2030 aura des effets positifs pour plusieurs citoyens, notamment les aînés, les personnes ayant des difficultés d'intégration sur le marché du travail (personnes immigrantes, personnes handicapées, jeunes, etc.) et les Autochtones.

En effet, les entreprises d'économie sociale sont très présentes dans les services à la personne comme l'aide à domicile pour les personnes aînées ou les soins relatifs à la santé. Les entreprises d'insertion et adaptées ont pour vocation d'offrir des emplois aux personnes éloignées du marché du travail ou qui présentent des contraintes à l'emploi.

Par ailleurs, certaines mesures du plan d'action concernent directement certaines clientèles, soit les Autochtones (trois pôles d'économie sociale autochtones) et les aînés avec la formation des préposés d'aide à domicile des entreprises d'économie sociale.

Tous ces citoyens bénéficieront aussi des emplois créés ou maintenus dans ces entreprises, notamment les jeunes qui partagent les valeurs collectives de l'économie sociale.

Le développement socioéconomique, environnemental et territorial

Le plan d'action contribuera au développement socioéconomique du Québec et de ses régions. Par un appui à la réalisation de leur plein potentiel, les entreprises d'économie sociale procureront des produits et des services répondant aux besoins des collectivités et des emplois pour les citoyens tout en créant de la richesse au bénéfice de tous. Soulignons que les entreprises d'économie sociale sont présentes dans toutes les régions du Québec. Les régions de Montréal et de la Capitale-Nationale bénéficieront aussi de ces effets positifs, car elles regroupent respectivement 27,5 % et 10 % de ces entreprises³.

Pour certaines collectivités, les entreprises d'économie sociale pourront continuer à jouer un rôle de premier plan dans le maintien des services marchands de proximité (épicerie, dépanneur, station-service, etc.) ou le développement de produits touristiques. Ceux-ci sont déterminants pour y maintenir la population et assurer la vitalité des collectivités.

Le plan d'action sera positif pour l'environnement. Plusieurs entreprises d'économie sociale sont actives dans le traitement des matières résiduelles et le recyclage, dans la mobilité durable, dans les énergies renouvelables et dans les services-conseils en environnement et en développement durable. Par ailleurs, le soutien à un secteur stratégique dédié à l'économie circulaire permettra de maximiser ses bénéfices sur la réduction des déchets et des gaz à effet de serre. Finalement, le plan d'action respecte les principes de développement durable. L'exercice de prise en compte des principes de développement durable qui a été réalisé est positif et ne recommande aucune modification au plan d'action.

³ Institut de la statistique du Québec. *L'économie sociale au Québec – portrait statistique 2022*. À publier.

Sur le plan administratif, les conventions de subvention avec les organismes et les entreprises qui bénéficieront des mesures exigeront une reddition de comptes rigoureuse pour s'assurer du respect des ententes et d'une saine gestion des fonds publics.

La gouvernance

Par leur gouvernance démocratique et collective, les entreprises d'économie sociale permettent aux personnes de prendre en charge le développement de leur milieu et de bénéficier d'un partage équitable de la richesse. Ces entreprises bénéficient ainsi d'une acceptabilité sociale, car elles doivent répondre aux besoins de leurs membres ou de leur collectivité.

En ce qui concerne les municipalités, les activités d'accompagnement et de financement des entreprises d'économie sociale s'effectueront en collaboration et en complémentarité avec le soutien à l'entrepreneuriat et au développement local sous la responsabilité des élus locaux.

Le plan d'action prévoit la mise en place d'un mécanisme annuel de reddition de comptes avec les ministères et les organismes afin d'améliorer le suivi des actions gouvernementales en matière d'économie sociale. Cette démarche permettra de mieux répondre aux exigences de la Loi sur l'économie sociale tout en mettant en valeur les initiatives réalisées en ce domaine.

7- Consultation entre les ministères et avec d'autres parties prenantes

Plusieurs consultations ont été réalisées auprès de différentes parties prenantes de l'écosystème afin de déterminer les enjeux prioritaires du PAGES 2025-2030. Elles ont débuté en janvier 2024 et se sont terminées en octobre 2024.

La Table des partenaires en économie sociale

La Table des partenaires en économie sociale s'est réunie deux fois en janvier 2024 ainsi qu'en janvier 2025. Cette table est composée des deux interlocuteurs privilégiés du gouvernement, soit le Chantier et le CQCM. Elle inclut aussi des représentations des pôles régionaux d'économie sociale, de la CDRQ, de la Fédération québécoise des municipalités et de l'Union des municipalités du Québec.

Consultation publique

Le MEIE a aussi mené, durant les mois de juin et juillet 2024, une consultation publique. Cette démarche portait sur les sujets suivants :

- les secteurs prioritaires d'interventions en économie sociale;
- les défis rencontrés par les entreprises d'économie sociale;
- le soutien au développement des entreprises d'économie sociale.

La démarche aura permis de recueillir les propositions de près de 590 personnes et organisations.

Ateliers de consultation de l'écosystème en économie sociale

Des ateliers de consultation (4) de l'écosystème en économie sociale ainsi que des groupes de discussion (2) auprès d'entreprises en économie sociale ont également été réalisés.

- Groupe de discussion (2) avec les entreprises d'économie sociale.
- Groupe de discussion sur l'économie sociale au niveau régional.
- Atelier 1 – Bilan du PAGES 2020-2025.
- Atelier 2 – Vision et identification d'un FFOM (Forces, faiblesses, opportunités, menaces).
- Atelier 3 – Priorisation des axes d'intervention et secteurs stratégiques.
- Atelier 4 – Mesures potentielles.

Consultations interministérielles

Enfin, entre février 2024 et janvier 2025, des travaux ont été menés avec 12 ministères et organismes (M/O) dans l'objectif de repérer les occasions d'interventions les plus porteuses pour contribuer à la réponse de l'économie sociale aux grands défis de la société.

Les M/O ont été consultés de deux façons :

- par le biais de communications ou de rencontres avec le comité interministériel en économie sociale. Ce comité est composé de représentants de 12 M/O :
 - Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation;
 - Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation;
 - Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs
 - Ministère de la Santé et des Services sociaux;
 - Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale;
 - Ministère du Tourisme;
 - Ministère des Relations internationales et de la Francophonie;
 - Recyc-Québec;
 - Secrétariat aux Relations avec les Premières Nations et les Inuit;
 - Secrétariat aux Relations avec les Québécois d'expression anglaise;
 - Secrétariat à la jeunesse;
 - Société d'habitation du Québec.
- par des rencontres bilatérales avec certains M/O sur des mesures potentielles dans leurs champs de responsabilités.

8- Mise en œuvre, suivi et évaluation

La mise en œuvre et le suivi du plan d'action seront réalisés par le MEIE, en collaboration avec la Table des partenaires en économie sociale et le comité interministériel en économie sociale.

Le MEIE rendra compte régulièrement de la mise en œuvre opérationnelle des actions du plan par un mécanisme de suivi souple intégrant les objectifs et les cibles du plan d'action. Un bilan de la mise en œuvre du plan d'action sera réalisé à mi-parcours, afin de témoigner de l'avancement des actions et de l'atteinte des cibles ainsi que pour apporter des ajustements le cas échéant. Une évaluation finale du plan d'action sera effectuée afin de rendre compte des mesures réalisées et de documenter leur effet.

9- Implications financières

Le PAGES 2025-2030 représente des interventions financières de 141,9 millions de dollars et requiert des crédits budgétaires de 115,9 millions de dollars sur cinq ans. La ventilation par source de financement se trouve dans le tableau ci-dessous.

Répartition des crédits du PAGES 2025-2030¹

	Nouveaux crédits (en millions de dollars)						Crédits additionnels disponibles ²
	2025-2026	2026-2027	2027-2028	2028-2029	2029-2030	Total 5 ans	
AXE 1	5,1	6,1	6,1	6,1	6,1	29,6	28,9
AXE 2	1,3	4,7	6,2	7,7	7,7	27,5	18,0
AXE 3	--	--	--	--	--	--	--
AXE 4	1,6	3,7	3,2	1,7	1,7	11,9	--
Total crédits	8,0	14,5	15,5	15,5	15,5	69,0	46,9

¹ Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

² Ces données incluent les crédits récurrents et les crédits déjà prévus dans le PQI pour le PIEC.

Répartition des interventions par action*

	Crédits totaux (en millions de dollars)	Interventions financières (en millions de dollars)
Action 1 : Renforcer l'écosystème de soutien aux entreprises d'économie sociale	58,6	58,6
Action 2 : Renforcer les modèles d'affaires de l'économie sociale	8,0	8,0
Action 3 : Poursuivre et adapter les outils de financement des entreprises d'économie sociale	37,4	63,4
Action 4 : Soutenir les ministères et organismes dans l'intégration de l'économie sociale	--	--
Action 5 : Favoriser les partenariats avec le milieu municipal	--	--
Action 6 : Soutenir le développement de secteurs stratégiques prioritaires	11,2	11,2
Action 7 : Mesurer l'impact des entreprises d'économie sociale dans la société	0,7	0,7
Total	115,9	141,9

* Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

10- Analyse comparative

Dans le cadre des travaux préparatoires au PAGES 2025-2030, le MEIE a réalisé une veille pour identifier les interventions gouvernementales en économie sociale au Canada et dans le monde. Des recherches ont été effectuées sur les stratégies et les plans d'action développés ainsi que sur les mesures et les programmes d'appui dans ce domaine. De plus, la reconnaissance internationale du Québec, à titre de chef de file en matière d'économie sociale, fait de lui un État modèle qui accueille, chaque année, plusieurs missions étrangères en quête des meilleures pratiques relatives au soutien des entreprises collectives.

Des stratégies et des plans d'action récents ont été répertoriés dans les états parmi les plus dynamiques en entrepreneuriat collectif, notamment en Espagne⁴, en Écosse⁵, ou encore dans l'État de Victoria⁶, en Australie. Ces interventions couvrent les entreprises d'économie sociale. Elles peuvent également inclure les organismes communautaires, l'innovation sociale, les entreprises privées avec des valeurs sociales.

Les grandes interventions proposées dans le PAGES 2025-2030 rejoignent celles de ces états dynamiques qui orientent leurs interventions vers :

- un financement adapté pour le fonctionnement, le démarrage et la croissance des projets d'entreprises d'économie sociale;

⁴ Gouvernement espagnol. *Stratégies espagnoles pour l'économie sociale 2023-2027 (EEES)*. 11 avril 2023. [Estrategias Españolas en economía social](#).

⁵ Gouvernement écossais. *Social enterprise – Driving a Wellbeing Economy for Scotland: action plan 2024-2026*. 21 novembre 2024.

⁶ Gouvernement de l'État de Victoria. *Victorian Social Enterprise Strategy 2021-2025*. Octobre 2021.

- un accompagnement adapté aux particularités de ces entreprises à tous leurs stades de développement, dès l'émergence des projets;
- le développement d'entreprises par une offre de contrats publics diversifiés;
- la formation et la promotion de cette forme entrepreneuriale, notamment par la promotion de son analyse pour la mesure d'impact économique et social.

L'ensemble de l'exercice permet de conclure que les mesures proposées positionnent le Québec favorablement par rapport aux politiques, aux bonnes pratiques et aux grandes tendances observées en matière de soutien à l'entrepreneuriat collectif.

La ministre de l'Économie, de l'Innovation et
de l'Énergie,

CHRISTINE FRÉCHETTE

Le ministre délégué à l'Économie,

CHRISTOPHER SKEETE